RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE
APRÈS ANNULATION

NOM : XXXXXXXX PRENOM(S) : XXXXXX

DATE DE NAISSANCE : JJ/MM/AAAA à XXXXXXXX (XXX)

ADRESSE : XX RUE XXXXXXXX

XXXXX XXXXXXXX

LE CANDIDAT EST-IL DISPENSÉ DE L'ÉPREUVE PRATIQUE ?

☐ **OUI (mention 105)**

☒ **NON (mention 106)**

☐ **DÉMARCHE HORS DELAI (SUPÉRIEURE À 9 MOIS)**

☒ **MOINS DE TROIS ANS DE PERMIS DE CONDUIRE**

☐ **ANNULATION ASSORTIE D'UNE PÉRIODE D'INTERDICTION DE SOLLICITER OU D'OBTENIR ≥ À 1 AN**

Si vous êtes dispensé de la pratique, vous devrez néanmoins et dans un délai de 5 ans :
- Réussir l'épreuve théorique générale ETG ("code")
- Réussir également l'épreuve théorique moto ETM ("code moto") dans le cas où vous déteniez, préalablement à l'annulation, une ou plusieurs catégories moto (A,A1,A2)

Hormis la catégorie B, les usagers souhaitant récupérer des catégories détenues auparavant par des équivalences qui ne sont plus reconnues, ou qui n'existent plus, doivent repasser l'examen pratique.